

2008/525 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à douze associations du secteur des musiques actuelles pour un montant global de 45 000 € - FIMA (Direction des Affaires Culturelles - Service Spectacles Vivants) (BMO du 18/08/2008, p. 1503)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Sur l'ensemble des dossiers qui ont été soumis à la Commission, avis favorable. Et puis, une question concernant l'attribution d'une subvention à 12 associations de musiques actuelles posée par notre Collègue, M. Hamelin.

Alors, simplement, un petit commentaire. En 2000, une étude menée en Rhône-Alpes par l'Agence Musiques et Danses Rhône-Alpes sur le secteur des musiques actuelles, en particulier à Lyon, soulignait les grandes difficultés que rencontrent les acteurs en raison d'un manque de dialogue avec les pouvoirs publics, l'absence de réseaux professionnels et des faibles budgets alloués à la réalisation des projets. Constatant ces problèmes, véritables freins au développement professionnel des jeunes artistes, la délégation à la Culture et au Patrimoine s'était engagée depuis 2002 dans de nombreuses actions afin de permettre aux artistes et aux groupes de travailler et de créer à Lyon.

Le premier constat dressé a établi que l'on partait d'une situation où il existait très peu de structures à une situation (j'y reviendrai tout à l'heure) meilleure, même si tout est améliorable.

Alors, qu'est-ce qui a conduit la politique de 2001 à 2008 ? Et bien d'abord, le soutien aux collectifs de musiciens et aux lieux de travail. Ils ont besoin de studios de répétition, d'enregistrement mais aussi de programmes de formation. Deuxièmement, le développement d'un réseau structuré de salles correctement équipées, la création et la rénovation de salles, l'équipement de salles déjà existantes. Enfin, la création de festivals et le soutien de projets de tournées à l'international.

Au terme du mandat, les actions et projets réalisés depuis 2002 apparaissent comme de véritables moteurs, une nouvelle dynamique de travail et de diffusion que reconnaissent d'ailleurs les acteurs que j'ai pu rencontrer dans le mois de juillet en particulier.

Des outils ont été mis en place, permettant aux artistes lyonnais de disposer de lieux de travail dans la ville. Et on peut citer :

- l'installation du studio du groupe « Le peuple de l'herbe » aux Subsistances qui a permis à plusieurs dizaines de groupes d'enregistrer leurs albums ou des maquettes depuis 2004 ;
- la création du département « musiques actuelles » au Conservatoire de Lyon ;
- le soutien à la création de studios de répétition.

Ensuite, un réseau de salles de concert s'est agrandi, il s'est diversifié :

- l'ouverture d'une nouvelle salle de 350 places (la salle du Marché Gare) ;
- la délégation de service public pour le Transbordeur ;
- le développement des activités du Ninkasi Kao ;
- la programmation à la salle Rail Théâtre avec l'Association Grrnd Zéro ;
- le renforcement des activités des salles du réseau des Scènes découvertes de la salle Genton avec l'Association de Jazz à Gap ou « A Thou Bout d'chant » et je pourrais en citer d'autres...

La création d'un grand événement musical « Nuits sonores » dont l'édition 2008 a réuni près de 50 000 spectateurs, accompagné d'autres manifestations soutenues par la Ville : le festival « Original », « Y Salsa », le festival « Riddim Collision » qui ouvre ses portes cette semaine, coordonné par l'Association Jarring Effects, le festival de chansons « Les chants de Mars », la Fête de la musique, etc...

Enfin, le développement des projets de tournées de la scène lyonnaise à l'étranger, c'est la tournée de la scène dub lyonnaise en Europe avec « Le peuple de l'herbe », « High Tone », « Meï Teï Shô » en 2005.

En synthèse, je voudrais dire qu'entre ce qui était dépensé au tout début en 2001, c'était 120 000 € qui était une subvention donnée au Transbordeur pour le fonctionnement actuellement stable autour de 89 000 €, et aujourd'hui avec un ensemble proche du million de subventions, on mesure que l'on est passé de pas grand-chose à 1 million d'euros, ce qui est quand même un effort notable !

Pour autant, on sent bien que les problèmes restent tendus. Ces équipements sont fragiles, ces groupes ont encore besoin d'assurance, de s'installer dans le paysage... Les raisons économiques de la production de la musique rendent leur production et leur vente difficiles. Et puis, ils font beaucoup état de leurs difficultés avec ce qu'on appelle l'Ecologie urbaine : il va falloir trouver des modes de médiation entre ceux qui veulent dormir la nuit et ceux qui veulent pouvoir créer et participer à cette ville qui bouge, qu'ils portent naturellement. Toute cette jeunesse en particulier a très envie de pouvoir créer et vivre sa musique. Et bien, sous l'autorité de Jean-Louis Touraine, un premier groupe de travail a eu lieu au mois de juillet réunissant l'ensemble des adjoints et des services concernés par ces problèmes de la nuit. J'espère que nous allons trouver des médiations entre ces acteurs de la vie culturelle lyonnaise et l'ensemble des Lyonnais qui ont aussi besoin eux de pouvoir vivre leur nuit tranquille.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous demandez d'approuver l'attribution de subventions à douze associations dans le secteur des musiques actuelles et bien sûr, nous voterons cette délibération. Nous souhaitons profiter de cette

occasion pour vous apporter notre appréciation et notre vision des choses concernant la musique actuelle.

J'entends les propos de M. Képénékian, j'adhère en partie à ce qu'il vient de dire, tant à l'évolution de la politique qui a été faite en matière culturelle et en direction de la musique actuelle, que du soutien à un certain nombre de structures et d'associations. Ce que nous souhaitons dire c'est que depuis longtemps, le réseau de musique actuelle est un réseau subventionné soutenu par l'Etat et on peut s'en réjouir. Il est soutenu bien sûr par d'autres collectivités : depuis 2002 la région Rhône-Alpes s'est orientée sur une politique de soutien aux Réseaux, ce qui semble plus au niveau de ses compétences, et elle a laissé évidemment aux villes et aux communautés d'agglomération la possibilité d'aller un petit peu plus sur la proximité concernant l'aide apportée aux musiques actuelles.

Je regrette aujourd'hui que malgré les efforts qui ont été réalisés, votre politique en matière de musique actuelle reste malgré tout très convenue et manque de modernité. Les associations que vous soutenez dans cette délibération sont évidemment toutes de bonnes associations, elles sont utiles, elles sont compétentes, elles sont performantes et nous les soutenons toutes, quelles qu'elles soient par rapport au travail qu'elles effectuent. Pour autant, elles sont déjà très largement soutenues et subventionnées.

Je vous donne un exemple : vous apportez à l'ARFI (Association à la Recherche d'un Folklore Imaginaire) une subvention de 9.000 €. L'ARFI est une association remarquable, ils font un merveilleux travail, ils sont aujourd'hui subventionnés par le Ministère de la Culture, par la région Rhône-Alpes, par la ville de Francheville et la Ville de Lyon, par la SACEM, par le SPEDIDAM, par France Culture, par le FCM, le CNV, l'ADAMI, les MFA, la SCPP, etc et j'en passe.

En d'autres termes, ce que l'on regrette c'est que vous ne soyez pas plus actif sur de plus petites structures locales qui, elles, sont oubliées dans votre politique culturelle. Vous l'avez mis en avant, c'est un travail difficile et j'en conviens. Il faut trouver les bons interlocuteurs, il faut souvent essayer de faire en sorte qu'ils se fédèrent entre eux pour pouvoir mener une politique efficace dans cette direction, mais comme l'a dit notre Collègue Fabienne Levy au Conseil municipal du 1^{er} arrondissement, vous arrosez où il y a déjà de l'eau et vous laissez assécher ceux qui en ont besoin, qui sont souvent petits et dont l'action n'est pourtant pas négligeable.

Alors, si l'on peut faire une suggestion, puisque vous le savez, notre démarche est une démarche qui se veut constructive, même si nous sommes tout à fait conscients de la difficulté de la mise en place d'une politique de cette nature, ce que l'on peut envisager c'est que vous puissiez créer dans le budget de la culture de la ville une ligne budgétaire spécifique en direction de la diffusion, de la production et

l'accompagnement de groupes locaux et de soutien aux petits lieux. Je pense que ce serait une démarche incitative pour mettre en place une politique de proximité dont ont besoin, et je l'ai dit tout à l'heure, de nombreuses petites structures. Je pense sincèrement que vous donneriez là un signe fort en direction de ces associations, une cohérence, et probablement une meilleure proximité dans le cadre de votre politique culturelle. Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Je comprends mieux le sens général de l'intervention, alors probablement que vous aurez quelques exemples de ces associations que nous aurions oublié d'aider. Je pense que le souci que nous avons au sein du fond d'aide aux musiques actuelles, c'est de n'oublier justement personne. Vous l'avez reconnu, nous le savons, tous les groupes n'ont pas la même solidité et les mêmes attentes. Il ne s'agit pas seulement de subventions, il s'agit parfois de biens d'équipement pour les aider à passer des caps et se mettre en harmonie avec les lois. Donc, je pense qu'il n'y a pas de doute à avoir ici, je crois pouvoir l'affirmer, sur un ostracisme vis-à-vis de tel groupe qui privilégierait le plus fort. Je crois que ce n'est pas l'idée de notre travail et en tout cas, si des associations ou des petits lieux ont été oubliés, ils ne manqueront pas de me contacter pour que nous étudions cela. Je crois que c'est cela, l'esprit de notre travail.

M. LE MAIRE : Merci bien. Dans cette démarche partenariale, vous pourriez nous souligner également quels groupes aujourd'hui vous paraissent trop aidés et donc, là où nous devrions retirer nos subventions, j'écouterai évidemment les propositions les unes avec les autres sur l'un et l'autre point de manière intéressée. Donc, j'attends votre liste de subventions que nous devrions diminuer.

Un élu : Ils sont largement subventionnés au détriment d'autres qui ne le sont pas, ou pas assez. Il faudrait rééquilibrer.

M. LE MAIRE : Vous me dites que ceux qui sont déjà très arrosés le sont encore plus par la Ville de Lyon, donc vous nous en faites une liste. Effectivement, si vous le souhaitez, vous nous direz de combien nous devons diminuer notre subvention.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)